

**PREMIER SUPPLÉMENT EN DATE DU 5 SEPTEMBRE 2016 AU PROSPECTUS DE BASE EN DATE DU 1  
AOUT 2016**

**CRÉDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK**

*(société de droit français)*

et

**CRÉDIT AGRICOLE CIB FINANCE (GUERNSEY) LIMITED**

*(société de droit de l'île de Guernesey)*

et

**CRÉDIT AGRICOLE CIB FINANCIAL SOLUTIONS**

*(société de droit français)*

**Programme d'émission de titres structurés (*Structured Euro Medium Term Note Programme*)  
de 25.000.000.000 d'euros**

**Inconditionnellement et irrévocablement garanti par  
CRÉDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK**

*Arrangeur*

**CRÉDIT AGRICOLE CIB**

*Agent Placeur*

**CRÉDIT AGRICOLE CIB**

Ce supplément (le « **Premier Supplément** ») complète et doit être lu conjointement avec, le prospectus de base en date du 1 août 2016 (le « **Prospectus de Base** ») relatif au programme d'émission de titres structurés (*Structured Euro Medium Term Note Programme*) de 25.000.000.000 d'euros de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Crédit Agricole CIB Finance (Guernsey) Limited et Crédit Agricole CIB Financial Solutions (chacun un « **Émetteur** » et ensemble les « **Émetteurs** »). Les termes définis dans le Prospectus de Base auront le même sens que ceux utilisés dans ce Premier Supplément.

Le Prospectus de Base et ce Premier Supplément constituent conjointement un prospectus de base pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive 2003/71/CE (tel que modifiée) (la « **Directive Prospectus** »). La Commission de surveillance du secteur financier (la « **CSSF** ») à Luxembourg a approuvé le Prospectus de Base. Une demande d'approbation du présent Premier Supplément a été présentée auprès de la CSSF, en sa qualité d'autorité compétente en vertu de la Loi luxembourgeoise relative aux prospectus pour valeurs mobilières du 10 juillet 2005, telle qu'amendée (la « **Loi sur les Prospectus** ») qui transpose la Directive Prospectus.

Les Émetteurs et le Garant assument la responsabilité des informations contenues dans ce Premier Supplément. À la connaissance des Émetteurs et du Garant (qui ont chacun pris toutes les précautions raisonnables pour s'assurer que tel est le cas), les informations contenues dans ce Premier Supplément reflètent la réalité des faits et n'omettent rien qui puisse altérer la portée de ces informations.

Dans l'hypothèse où apparaîtraient des incohérences entre (a) toute déclaration contenue dans ce Premier Supplément au Prospectus de Base et (b) toute autre déclaration directement contenue ou incorporée par référence dans le Prospectus de Base, les déclarations dans ce Premier Supplément prévaudront.

Les références dans ce Premier Supplément aux paragraphes du Prospectus de Base doivent être considérées comme des références au Prospectus de Base. Hormis ce qui est énoncé dans ce Premier Supplément, il n'existe pas d'autre nouvel élément significatif, d'erreur manifeste ou d'inexactitude relatifs aux informations incluses dans le Prospectus de Base depuis sa publication.

Conformément à l'article 13 paragraphe 2 de la loi luxembourgeoise du 10 juillet 2005, les investisseurs qui ont déjà accepté d'acheter des valeurs mobilières ou d'y souscrire avant que ce Premier Supplément ne soit publié ont le droit de retirer leur acceptation jusqu'au 7 septembre 2016, 17.00 heure de Paris.

Des copies de ce Premier Supplément, du Prospectus de Base et des documents incorporés par référence, peuvent être obtenues gratuitement au siège social de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et dans les bureaux désignés de l'(des) Agent(s) Payeur(s) à Paris et à Luxembourg et sont publiées sur le site internet de la Bourse de Luxembourg : [www.bourse.lu](http://www.bourse.lu) ainsi que sur celui de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank : <http://www.ca-cib.fr/nos-offres/derivees-de-taux-credits-et-multi-sous-jacents.htm>

L'objet de ce Premier Supplément est :

- I. d'incorporer par référence les états financiers semestriels au 30 juin 2016 de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank;
- II. d'incorporer par référence les états financiers semestriels au 30 juin 2016 de Crédit Agricole CIB Finance (Guernsey) Limited ;
- III. d'incorporer par référence les états financiers semestriels au 30 juin 2016 de Crédit Agricole CIB Financial Solutions;
- IV. de modifier le résumé du Prospectus de Base en conséquence ;
- V. de supprimer une disposition en page 3 du Prospectus de Base ;
- VI. de modifier le Chapitre 8 (*Évènement Performance Panier Désactivant Déclencheur de Remboursement Anticipé*) de l'Annexe 8 (*Modalités des Évènements Déclencheurs du Remboursement Anticipé*) ;
- VII. de modifier les sections « Description de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank », « Description de Crédit Agricole CIB Finance (Guernsey) Limited » et « Description de Crédit Agricole CIB Financial Solutions » dans le Prospectus de Base (pages 1484-1492) ;
- VIII. de modifier la définition du Montant de Calcul du Payeur du Taux Variable (*Floating Rate Payer Calculation Amount*) prévue dans la Modalité des Titres Indexés sur Évènement de Crédit 10 (*Définitions*) ;
- IX. de modifier le sous-chapitre 23.1 « Définitions et interprétations » du Chapitre 23 (*Remboursement Participation/Digital Standard*) de l'Annexe 5 (*Modalités de Détermination du Coupon et du Remboursement Standard*) (pages 1103 à 1107) ;
- X. de modifier certaines références dans le Prospectus de Base ;
- XI. de modifier la Modalité Générale 23 (*Définitions*); et
- XII. de modifier le modèle de Conditions Définitives du Prospectus de Base.

**I. Incorporation des comptes semestriels non audités au 30 juin 2016 de CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK et notes annexes**

La table de concordance ci-dessous renvoie à certaines rubriques principales exigées par le Règlement européen N°809/2004 (**Règlement Prospectus**) pris en application de la Directive Prospectus.

(annexe XI du Règlement Prospectus)	N° de page de l'actualisation du document de référence de Crédit Agricole CIB de 2015
<b>1. Personne responsable</b>	108
<b>2. Contrôleurs légaux des comptes</b>	109
<b>3. Facteurs de risques</b>	10 à 20
<b>6. Organigramme</b>	
6.1 Description sommaire du Groupe et place de l'émetteur	
6.2 Liens de dépendance entre les entités du Groupe	87
<b>7. Informations sur les tendances</b>	9
<b>9. Organes d'administration, de direction et de surveillance</b>	97 à 104
9.1 Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	
9.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance	
<b>10. Principaux actionnaires</b>	73
<b>11. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>	
11.1 Informations financières historiques	
11.2 États financiers	
11.3 Vérifications des informations financières historiques annuelles	
11.4 Dates des dernières informations financières	
11.5 Informations financières intermédiaires	43 à 91
Compte de résultat	45
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	46
Bilan Actif	47
Bilan Passif	48
Tableau de variation des capitaux propres	49
Tableau des flux de trésorerie	50
11.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage	
11.7 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	

Les informations incorporées par référence qui ne figurent pas dans le tableau de correspondance, sont à considérer comme informations supplémentaires et ne sont pas requises par les schémas applicables du Règlement Prospectus.

**II. Incorporation des comptes semestriels non audités au 30 juin 2016 de CREDIT AGRICOLE CIB FINANCE (GUER NSEY) LIMITED et notes annexes**

	N° de page des Etats financiers
--	---------------------------------

	semestriels non audités de CREDIT AGRICOLE CIB FINANCE (GUERNSEY) LIMITED au 30 juin 2016 et notes annexes
Compte de résultat	5
Bilan	6
Tableau de variation des capitaux propres	7
Tableau de trésorerie	8
Annexes aux états financiers	9 à 49

Les informations incorporées par référence qui ne figurent pas dans le tableau de correspondance, sont à considérer comme informations supplémentaires et ne sont pas requises par les schémas applicables du Règlement Prospectus.

**III. Incorporation des comptes semestriels non audités au 30 juin 2016 de CREDIT AGRICOLE CIB FINANCIAL SOLUTIONS et notes annexes**

	N° de page des Etats financiers semestriels non audités de CREDIT AGRICOLE CIB FINANCIAL SOLUTIONS au 30 juin 2016 et notes annexes
Bilan	3 à 4
Compte de résultat	5
Tableau de trésorerie	6
Annexes aux états financiers	7 à 42

Les informations incorporées par référence qui ne figurent pas dans le tableau de correspondance, sont à considérer comme informations supplémentaires et ne sont pas requises par les schémas applicables du Règlement Prospectus.

**IV. Modification du Résumé du Prospectus de Base (pages 12 à 87 du Prospectus de Base)**

Les Eléments B.12 et B.19/B.12 ont été supprimés dans leur intégralité et remplacés par les nouveaux Elément B.12 et B.19/B.12 qui suivent :

B.12	Informations financières sélectionnées	[Informations financières sélectionnées de Crédit Agricole CIB		
		(données consolidées en millions d'euros)	01/01/2015-31/12/2015 (auditées)	01/01/2014-31/12/2014* (auditées)
		<b>Compte de résultat</b>		
		Produit net bancaire	5.205	4.352
		Résultat brut d'exploitation	2.138	1.574
		Résultat net	1.491	1.456
		<b>Résultat net (Part du groupe)</b>	<b>958</b>	<b>1.050</b>
		(données consolidées en milliards d'euros)	31/12/2015 (auditées)	31/12/2014* (auditées)
		Total du passif	549,3	644,1
		Prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle	164,4	165,4
		Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	170,3	168,4
		Capitaux propres part du Groupe	17,4	16
		Total capitaux propres	17,5	16,1
		* Les données de 2014 ont été retraitées suite à l'application d'IFRIC 21, présentée en Note 11 au Document de Référence.		
		<b>Ratios prudentiels de Crédit Agricole CIB</b>	31/12/2015 Bâle 3 (non auditées)	31/12/2014 Bâle 3 (non auditées)
		CET1	10,4%	10,6%
		Tier 1	13,8%	13,5%
		Solvabilité global	15,2%	13,8%
		(données consolidées en millions d'euros)	30/06/2016	30/06/2015
		<b>Compte de résultat</b>		
		Produit net bancaire	2.532	2.986
		Résultat brut d'exploitation	911	1.429
		Résultat net	559	535
		<b>Résultat net (Part du groupe)</b>	<b>556</b>	<b>527</b>

<b>(données consolidées en milliards d'euros)</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>30/06/2015</b>
Total du passif	600	567,3
Prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle	175	171
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	170	169
Capitaux propres part du Groupe	19,6	15,8
Total capitaux propres	19,7	15,9

<b>Ratios prudentiels de Crédit Agricole CIB</b>	<b>30/06/2016</b>		<b>30/06/2015</b>	
	<b>Phasé</b>	<b>Non phasé</b>	<b>Phasé</b>	<b>Non phasé</b>
CET1	10,8%	10,3%	10,0%	9,4%
Tier 1	14,6%	12,3%	11,8%	9,4%
Solvabilité global	16,6%	14,5%	13,2%	11,0%

]

**[Informations financières sélectionnées de Crédit Agricole CIB FG**

<b>En milliers d'Euros</b>	<b>31/12/2015 (auditées)</b>	<b>31/12/2014 (auditées)</b>
Total bilan	2.961.461	4.438.504
Capital	15	15
Report à nouveau	16	15
Résultat net	1	0

]

<b>En milliers d'Euros</b>	<b>30/06/2016 (non auditées)</b>	<b>30/06/2015 (non auditées)</b>
Total bilan	2.548.718	3.450.672
Capital	15	15
Report à nouveau	17	16
Résultat net	0	0

]

<b>[Informations financières sélectionnées de Crédit Agricole CIB FS</b>		
<b>Euros</b>	<b>31/12/2015 (auditées)</b>	<b>31/12/2014 (auditées)</b>
Total bilan	2.716.516.893	1.880.367.029
Capital	225.000	225.000
Report à nouveau	(24.039)	(24.665)
Résultat net	2.570	626
<b>Euros</b>	<b>30/06/2016 (non auditées)</b>	<b>30/06/2015 (non auditées)</b>
Total bilan	3.049.977.750	2.336.330.786
Capital	225.000	225.000
Report à nouveau	(21.469)	(24.039)
Résultat net	0	0
]		
<b>Déclaration relative à la détérioration significative dans les perspectives de l'Emetteur depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés et publiés</b>	<p>Il n'y pas eu de détérioration significative dans les perspectives de [Crédit Agricole CIB] depuis le 31 décembre 2015.</p> <p>Il n'y pas eu de détérioration significative dans les perspectives de [Crédit Agricole CIB FS] [Crédit Agricole CIB FG] depuis 31 décembre 2015.</p>	
<b>Description des changements significatifs dans la situation financière ou commerciale de l'Emetteur survenus après la période couverte par les dernières</b>	<p>Sans objet. Il n'y pas eu de changements significatifs dans la situation financière ou commerciale de [Crédit Agricole CIB] survenus après le 30 juin 2016.</p> <p>Sans objet. Il n'y pas eu de changements significatifs dans la situation financière ou commerciale de [Crédit Agricole CIB FS] [Crédit Agricole CIB FG] survenus après le 30 juin 2016.</p>	

	informations historiques			
[B.19 /B.12]	Informations financières sélectionnées	Informations financières sélectionnées de Crédit Agricole CIB		
		(données consolidées en millions d'euros)	01/01/2015-31/12/2015 (/auditées)	01/01/2014-31/12/2014* (auditées)
		<b>Compte de résultat</b>		
		Produit net bancaire	5.205	4.352
		Résultat brut d'exploitation	2.138	1.574
		Résultat net	1.491	1.456
		<b>Résultat net (Part du groupe)</b>	<b>958</b>	<b>1.050</b>
		(données consolidées en milliards d'euros)	31/12/2015 (/auditées)	31/12/2014* (auditées)
		Total du passif	549,3	644,1
		Prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle	164,4	165,4
		Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	170,3	168,4
		Capitaux propres part du Groupe	17,4	16
		Total capitaux propres	17,5	16,1
		* Les données de 2014 ont été retraitées suite à l'application d'IFRIC 21, présentée en Note 11 au Document de Référence.		
		<b>Ratios prudentiels de Crédit Agricole CIB</b>	<b>31/12/2015 Bâle 3 (non auditées)</b>	<b>31/12/2014 Bâle 3 (non auditées)</b>
		CET1	10,4%	10,6%
		Tier 1	13,8%	13,5%
		Solvabilité global	15,2%	13,8%
		(données consolidées en millions d'euros)	30/06/2016	30/06/2015
		<b>Compte de résultat</b>		
		Produit net bancaire	2.532	2.986
		Résultat brut d'exploitation	911	1.429
		Résultat net	559	535
		<b>Résultat net (Part du</b>	<b>556</b>	<b>527</b>



		<b>groupe)</b>				
		<b>(données consolidées en milliards d'euros)</b>	<b>30/06/2016</b>	<b>30/06/2015</b>		
		Total du passif	600	567,3		
		Prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle	175	171		
		Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	170	169		
		Capitaux propres part du Groupe	19,6	15,8		
		Total capitaux propres	19,7	15,9		
		<b>Ratios prudentiels de Crédit Agricole CIB</b>	<b>30/06/2016</b>		<b>30/06/2015</b>	
			<b>Phasé</b>	<b>Non phasé</b>	<b>Phasé</b>	<b>Non phasé</b>
		CET1	10,8%	10,3%	10,0%	9,4%
		Tier 1	14,6%	12,3%	11,8%	9,4%
		Solvabilité global	16,6%	14,5%	13,2%	11,0%
		]				
	<b>Déclaration relative à la détérioration significative dans les perspectives du Garant depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés et publiés</b>	Il n'y pas eu de détérioration significative dans les perspectives de Crédit Agricole CIB depuis le 31 décembre 2015.				
	<b>Description des changements significatifs dans la situation financière ou commerciale</b>	Sans objet. Il n'y pas eu de changements significatifs dans la situation financière ou commerciale de Crédit Agricole CIB survenus après le 30 juin 2016.]				

	<b>du Garante survenus après la période couverte par les dernières informations historiques</b>	
--	---	--

**V. Suppression d'une disposition en page 3 du Prospectus de Base.**

Dans la section intitulée «Admission à la cotation et à la négociation sur un marché réglementé» en page 3 du Prospectus de Base, le paragraphe suivant est supprimé :

« Une demande a également été formulée auprès de la Bourse de Luxembourg en tant qu'autorité compétente en vertu de l'Article 47 de la Loi Luxembourgeoise afin d'obtenir l'approbation d'un "prospectus simplifié" préparé en vue de son admission à la négociation sur le marché réglementé des instruments monétaires de la Bourse de Luxembourg dont la maturité est inférieure à douze mois. »

**VI. Modification du Chapitre 8 (Évènement Performance Panier Désactivant Déclencheur de Remboursement Anticipé) de l'Annexe 8 (Modalités des Évènements Déclencheurs du Remboursement Anticipé) (page 1410 du Prospectus de Base)**

Dans le Chapitre 8 (Évènement Performance Panier Désactivant Déclencheur de Remboursement Anticipé) de l'Annexe 8 (Modalités des Évènements Déclencheurs du Remboursement Anticipé), le texte introductif suivant est inséré immédiatement à la suite du titre "**8 Évènement Performance Panier Désactivant Déclencheur de Remboursement Anticipé**" :

*« Si (dans le cas où l'Application aux Dates Indiquées est applicable) à une quelconque Date d'Observation Désactivante, ou (dans le cas où l'Application Américaine est applicable) à un quelconque moment de la Période d'Observation Désactivante, la Performance est comprise dans la Fourchette concernée, l'Émetteur concerné remboursera l'intégralité des Titres à concurrence du Montant de Remboursement Anticipé, auquel s'ajouteront, le cas échéant, les intérêts courus, à la Date de Remboursement Anticipé correspondante.*

*La Performance désigne, selon le choix spécifié dans les Conditions Définitives applicables, (i) la valeur  $P(i)$  la plus élevée ou (ii) la valeur  $P(i)$  la plus faible ou (iii) la moyenne des valeurs  $P(i)$ , chacune pondérée par le Poids<sub>i</sub> correspondant (tel que spécifié dans les Conditions Définitives applicables ou (iv) la valeur absolue de la moyenne des valeurs  $P(i)$ , chacune pondérée par le Poids<sub>i</sub> correspondant (tel que spécifié dans les Conditions Définitives applicables) ou (v) la moyenne des valeurs  $P(i)$ , chacune pondérée par le Poids<sub>i</sub> correspondant (tel que spécifié dans les Conditions Définitives applicables) proportionnellement à son rang (du meilleur au pire). La valeur  $P(i)$  désigne la performance de la Valeur Sous-Jacente<sub>i</sub> entre la Date d'Observation Sous-Jacente<sub>1</sub> et la Date d'Observation Sous-Jacente<sub>2</sub>. Sous réserve des dispositions ci-dessous, la Valeur Sous-Jacente<sub>i</sub> désigne le niveau, pourcentage, nombre, prix ou montant spécifié dans les Conditions Définitives applicables ou reflète le prix, le cours, ou le taux du Sous-Jacent<sub>i</sub> (sans considération de la devise dans laquelle est libellé ce prix, ce cours, ou ce taux, le cas échéant) au moment concerné. La valeur de chaque Sous-Jacent<sub>i</sub> affectera par conséquent le moment du remboursement des Titres. »*

**VII. Modification des sections « Description de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank », « Description de Crédit Agricole CIB Finance (Guernsey) Limited » et « Description de Crédit Agricole CIB Financial Solutions » dans le Prospectus de Base (pages 1484-1492 du Prospectus de Base)**

Dans la section intitulée «Description de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank» la sous-section suivante est ajoutée dans le paragraphe intitulé «Informations Financières Sélectionnées» (page 1485 du Prospectus de Base):

« Le tableau suivant présente les informations financières clé sélectionnées de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank au 30 juin 2016 :

(données consolidées en millions d'euros)	30/06/2016	30/06/2015
<b>Compte de résultat</b>		
Produit net bancaire	2.532	2.986
Résultat brut d'exploitation	911	1.429
Résultat net	559	535
<b>Résultat net (Part du groupe)</b>	<b>556</b>	<b>527</b>

(données consolidées en milliards d'euros)	30/06/2016	30/06/2015
Total du passif	600	567,3
Prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle	175	171
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	170	169
Capitaux propres part du Groupe	19,6	15,8
Total capitaux propres	19,7	15,9

Ratios prudentiels de Crédit Agricole CIB	30/06/2016		30/06/2015	
	Phasé	Non phasé	Phasé	Non phasé
CET1	10,8%	10,3%	10,0%	9,4%
Tier 1	14,6%	12,3%	11,8%	9,4%
Solvabilité global	16,6%	14,5%	13,2%	11,0%

»

Dans la section intitulée «Description de Crédit Agricole CIB Finance (Guernsey) Limited» la sous-section suivante est ajoutée dans le paragraphe intitulé «Informations Financières Sélectionnées» (page 1487 du Prospectus de Base):

« Le tableau suivant présente les informations financières clé sélectionnées de Crédit Agricole CIB FG au 30 juin 2016 :

<i>en millier d'euros</i>	30/06/2016	30/06/2015
Total du Bilan Actif/Passif	2.548.718	3.450.672
Résultat Net	15	15
Capital Social	17	16
Report à nouveau	0	0

»

Dans la section intitulée « Description de Crédit Agricole CIB Financial Solutions » la sous-section suivante est ajoutée dans le paragraphe intitulé « Informations Financières Sélectionnées» (page 1490 du Prospectus de Base):

« Le tableau suivant présente les informations financières clé sélectionnées de Crédit Agricole CIB FS au 30 juin 2016 :

<i>en euros</i>	30/06/2016	30/06/2015
Total du Bilan Actif/Passif	3.049.977.750	2.336.330.786
Résultat Net	0	0
Capital Social	225.000	225.000
Report à nouveau	(21.469)	(24.039)

»

**VIII. Modification de la définition du Montant de Calcul du Payeur du Taux Variable (*Floating Rate Payer Calculation Amount*) prévue dans la Modalité des Titres Indexés sur Évènement de Crédit 10 (*Définitions*) (page 748 du Prospectus de Base)**

La définition suivante est modifiée comme suit (les modifications apparaissent en gras et sont surlignées pour des raisons de clarté):

« **Montant de Calcul du Payeur du Taux Variable (*Floating Rate Payer Calculation Amount*)** désigne le montant visé dans les Conditions Définitives applicables (ou, si un tel montant n'est pas indiqué, le montant principal total **restant dû** des Titres divisé par le nombre d'Entités de Référence), sous réserve de la Modalité des Titres Indexés sur Évènement de Crédit 6 (*Évènement de Succession*). »

**IX. Modification du sous-chapitre 23.1 « Définitions et interprétations » du Chapitre 23 (*Remboursement Participation/Digital Standard*) de l'Annexe 5 (*Modalités de Détermination du Coupon et du Remboursement Standard*) (pages 1103 à 1107 du Prospectus de Base)**

Le paragraphe suivant est modifié comme suit (les ajouts apparaissent en gras et sont surlignées pour des raisons de clarté et les suppressions apparaissent barrées):

## « 23.1 Définitions et interprétations

Pour les besoins de ces Modalités de Détermination du Remboursement Participation/Digital Standard, les termes énumérés ci-dessous auront la signification suivante :

**Date d'Observation du Remboursement (*Redemption Observation Date*)** désigne, au titre d'une Période d'Observation du Remboursement, chaque date désignée comme telle dans les Conditions Définitives applicables ou alternativement chaque date tombant le nombre de Jours Ouvrés précédant immédiatement le premier ou le dernier jour la Période d'Observation du Remboursement, tel que spécifié dans les Conditions Définitives applicables, chacune de ces dates étant réputée constituer une Date d'Observation pour les besoins des Modalités des Actifs concernées.

**Date d'Observation Sous-Jacente (*Underlying Observation Date*)** désigne une Date d'Observation Sous-Jacente<sub>1</sub> ou une Date d'Observation Sous-Jacente<sub>2</sub> selon le cas.

**Date d'Observation Sous-Jacente<sub>1</sub> (*Underlying Observation Date<sub>1</sub>*)** désigne, au titre d'une Date de Détermination du Remboursement, la date désignée comme telle dans les Conditions Définitives, et pouvant être la date tombant le nombre de Jours Ouvrés précédant immédiatement Date de Détermination du Remboursement tel que spécifié dans les Conditions Définitives applicables, chacune de ces dates étant réputée constituer une Date d'Observation pour les besoins des Modalités des Actifs concernées.

**Date d'Observation Sous-Jacente<sub>2</sub> (*Underlying Observation Date<sub>2</sub>*)** désigne, au titre d'une Date de Détermination du Remboursement, la date désignée comme telle dans les Conditions Définitives, et pouvant être la date tombant le nombre de Jours Ouvrés précédant immédiatement la Date de Détermination du Remboursement tel que spécifié dans les Conditions Définitives applicables, chacune de ces dates étant réputée constituer une Date d'Observation pour les besoins des Modalités des Actifs concernées.

**Date de Commencement (*Commencement Date*)** désigne la Date d'Émission ou toute autre date tombant avant la Date d'Émission et spécifiée comme telle dans les Conditions Définitives applicables.

**Date de Détermination du Remboursement (*Redemption Determination Date*)** a la signification donnée à ce terme dans la Modalité Générale 23 (*Définitions*).

**Détermination du Remboursement Standard<sub>x</sub> (*Standard Redemption Payoff<sub>x</sub>*)** désigne la Détermination du Remboursement Standard<sub>1</sub>, la Détermination du Remboursement Standard<sub>2</sub>, la Détermination du Remboursement Standard<sub>3</sub>, la Détermination du Remboursement Standard<sub>4</sub>, la Détermination du Remboursement Standard<sub>5</sub>, la Détermination du Remboursement Standard<sub>6</sub>, la Détermination du Remboursement Standard<sub>7</sub> ou la Détermination du Remboursement Standard<sub>8</sub> (tel que ce terme est défini dans la Modalité de Détermination du Coupon et du Remboursement Combinés concernée, le cas échéant).

~~**Fourchette (*Range*)** désigne l'une des **Fourchette<sub>A</sub>, Fourchette<sub>B</sub>, Fourchette<sub>C</sub>, Fourchette<sub>D</sub>, Fourchette<sub>E</sub>**~~  
**ou Fourchette<sub>F</sub> désigne l'une (et seulement une) des Fourchette<sub>1</sub>, Fourchette<sub>2</sub>, Fourchette<sub>3</sub>, Fourchette<sub>4</sub>, Fourchette<sub>5</sub> ou Fourchette<sub>6</sub>** tel que spécifié dans les Conditions Définitives applicables.

**Fourchette<sub>1</sub> (*Range<sub>1</sub>*)** signifie qu'à la Date d'Observation du Remboursement concernée, la Valeur Sous-Jacente<sub>xy</sub> est supérieure ou égale au Seuil Plancher et inférieure ou égale au Seuil Plafond.

**Fourchette<sub>2</sub> (*Range<sub>2</sub>*)** signifie qu'à la Date d'Observation du Remboursement concernée, la Valeur Sous-Jacente<sub>xy</sub> est supérieure au Seuil Plancher et inférieure au Seuil Plafond.

**Fourchette<sub>3</sub> (*Range<sub>3</sub>*)** signifie qu'à la Date d'Observation du Remboursement concernée, la Valeur Sous-Jacente<sub>xy</sub> est supérieure ou égale au Seuil Plancher et inférieure au Seuil Plafond.

**Fourchette<sub>4</sub> (Range<sub>4</sub>)** signifie qu'à la Date d'Observation du Remboursement concernée, la Valeur Sous-Jacente<sub>xy</sub> est supérieure au Seuil Plancher et inférieure ou égale au Seuil Plafond.

**Fourchette<sub>5</sub> (Range<sub>5</sub>)** signifie qu'à la Date d'Observation du Remboursement concernée, la Valeur Sous-Jacente<sub>xy</sub> est inférieure au Seuil Plancher ou supérieure au Seuil Plafond.

**Fourchette<sub>6</sub> (Range<sub>6</sub>)** signifie qu'à la Date d'Observation du Remboursement concernée, la Valeur Sous-Jacente<sub>xy</sub> est inférieure ou égale au Seuil Plancher ou supérieure ou égale au Seuil Plafond.

**Levier (Leverage)** désigne le pourcentage ou le nombre spécifié comme tel dans les Conditions Définitives applicables. Afin d'éviter toute ambiguïté, le Levier peut avoir une valeur positive ou négative, ou dans le cas d'un nombre, être égal à un (1).

**Marge (Margin)** désigne le pourcentage ou le nombre spécifié comme tel dans les Conditions Définitives applicables. Afin d'éviter toute ambiguïté, la Marge peut avoir une valeur positive ou négative, ou dans le cas d'un nombre, être égal à zéro (0).

**Max (Max)** désigne le plus élevé des deux montants ou la plus élevée des deux valeurs qui se suivent, en étant séparés d'une virgule. À titre d'exemple, Max(X,Y) désigne le montant le plus élevé entre la composante X et la composante Y.

**Min (Min)** désigne le moins élevé des deux montants ou la moins élevée des deux valeurs qui se suivent, en étant séparés d'une virgule. À titre d'exemple, Min(X,Y) désigne le montant le moins élevé entre la composante X et la composante Y.

**Période d'Observation du Remboursement (Redemption Observation Period)** désigne :

- (a) s'agissant des Titres, autres que des Titres à Remboursement Échelonné pour les besoins du calcul d'un Montant de Remboursement Anticipé, la période spécifiée comme Période d'Observation du Remboursement dans les Conditions Définitives applicables ; ou
- (b) s'agissant des Titres à Remboursement Échelonné, la période s'étendant de la Date de Commencement (inclusive) à la date tombant un nombre de Jours Ouvrés spécifié dans les Conditions Définitives applicables précédant immédiatement la première Date de Remboursement Échelonné et chaque période successive débutant à la date tombant ce nombre de Jours Ouvrés spécifié dans les Conditions Définitives applicables précédant immédiatement une Date de Remboursement Échelonné (exclusive) et s'achevant à la date tombant ce nombre de Jours Ouvrés spécifié dans les Conditions Définitives applicables précédant immédiatement la Date de Remboursement Échelonné suivante (inclusive) ;
- (c) pour les besoins du calcul d'un Montant de Remboursement Anticipé, la période s'étendant de la Date de Commencement (inclusive) jusqu'à la date tombant le nombre de Jours Ouvrés indiqué dans les Conditions Définitives applicables avant la Date de Remboursement Anticipé (exclusive).

**Plafond (Cap)** désigne le pourcentage ou le nombre spécifié comme tel dans les Conditions Définitives applicables. Si le Plafond est prévu comme "Sans Objet", le Plafond sera égal à l'infini.

**Plancher (Floor)** désigne le pourcentage ou le nombre spécifié comme tel dans les Conditions Définitives applicables. Si le Plancher est prévu comme "Sans Objet", le Plancher sera égal à moins l'infini.

**Pourcentage Fixe<sub>1</sub> (Fixed Percentage<sub>1</sub>)** désigne le pourcentage spécifié comme tel dans les Conditions Définitives applicables. »

**Pourcentage Fixe<sub>2</sub> (Fixed Percentage<sub>2</sub>)** désigne le pourcentage spécifié comme tel dans les Conditions Définitives applicables.

**Pourcentage Fixe<sub>3</sub> (Fixed Percentage<sub>3</sub>)** désigne le pourcentage spécifié comme tel dans les Conditions Définitives applicables.

**Pourcentage Fixe<sub>4</sub> (Fixed Percentage<sub>4</sub>)** désigne le pourcentage spécifié comme tel dans les Conditions Définitives applicables.

**Pourcentage Fixe<sub>5</sub> (Fixed Percentage<sub>5</sub>)** désigne le pourcentage spécifié comme tel dans les Conditions Définitives applicables.

**Pourcentage Fixe<sub>6</sub> (Fixed Percentage<sub>6</sub>)** désigne le pourcentage spécifié comme tel dans les Conditions Définitives applicables.

**Seuil Plafond (Upper Limit)** désigne le pourcentage ou le nombre spécifié comme tel dans les Conditions Définitives.

**Seuil Plancher (Lower Limit)** désigne le pourcentage ou le nombre spécifié comme tel dans les Conditions Définitives.

**Sous-Jacent (Underlying)** désigne une Marchandise/Matière Première, un Indice, un Indice Propriétaire, un Indice d'Inflation, un Taux de Change, un Taux de Référence, un ETF ou une Action tel qu'indiqué dans les Conditions Définitives applicables.

**Sous-Jacent<sub>Observation1</sub> (Underlying<sub>Observation1</sub>)** désigne au titre d'une Date de Détermination du Remboursement, selon le cas, (i) le niveau, pourcentage, nombre, prix ou montant indiqué dans les Conditions Définitives applicables, (ii) la Valeur Sous-Jacente<sub>xy</sub> observée à la Date d'Observation Sous-Jacente<sub>1</sub> ou (iii) la Valeur Sous-Jacente<sub>z</sub> observée à la Date d'Observation Sous-Jacente<sub>1</sub> ou, si les Conditions Définitives applicables précisent que le Sous-Jacent<sub>Observation1</sub> est déterminé par référence à un Timing Spécifié, la Valeur Sous-Jacente<sub>xy</sub> ou, selon le cas, la Valeur Sous-Jacente<sub>z</sub> déterminée conformément à la Modalité de Détermination du Remboursement Participation/Digital Standard 23.3 (*Observation Spécifiée*) ci-dessous.

**Sous-Jacent<sub>Observation2</sub> (Underlying<sub>Observation2</sub>)** désigne au titre d'une Date de Détermination du Remboursement, selon le cas, (i) le niveau, pourcentage, nombre, prix ou montant indiqué dans les Conditions Définitives applicables, (ii) la Valeur Sous-Jacente<sub>xy</sub> observée à la Date d'Observation Sous-Jacente<sub>2</sub> ou (iii) la Valeur Sous-Jacente<sub>z</sub> observée à la Date d'Observation Sous-Jacente<sub>2</sub> ou, si les Conditions Définitives applicables précisent que le Sous-Jacent<sub>Observation2</sub> est déterminé par référence à un Timing Spécifié, la Valeur Sous-Jacente<sub>xy</sub> ou, selon le cas, la Valeur Sous-Jacente<sub>z</sub> déterminée conformément à la Modalité de Détermination du Remboursement Participation/Digital Standard 23.3 (*Observation Spécifiée*) ci-dessous.

**Sous-Jacent<sub>x</sub> (Underlying<sub>x</sub>)** désigne un Sous-Jacent spécifié en tant que tel dans les Conditions Définitives applicables. Afin d'éviter toute ambiguïté, il est précisé que le Sous-Jacent<sub>xy</sub> (ou, le cas échéant, le Sous-Jacent<sub>x</sub> et le Sous-Jacent<sub>y</sub>) et (le cas échéant) le Sous-Jacent<sub>z</sub> constituent ensemble un Panier ou un Panier d'Actifs Multiples, selon le cas (tels que définis dans les Modalités des Actifs applicables).

**Sous-Jacent<sub>xy</sub> (Underlying<sub>xy</sub>)** désigne un Sous-Jacent spécifié en tant que tel dans les Conditions Définitives applicables. Afin d'éviter toute ambiguïté, il est précisé que le Sous-Jacent<sub>xy</sub> et (le cas échéant) le Sous-Jacent<sub>z</sub> constituent ensemble un Panier ou un Panier d'Actifs Multiples, selon le cas (tels que définis dans les Modalités des Actifs applicables).

**Sous-Jacent<sub>y</sub> (Underlying<sub>y</sub>)** désigne un Sous-Jacent spécifié en tant que tel dans les Conditions Définitives applicables. Afin d'éviter toute ambiguïté, il est précisé que le Sous-Jacent<sub>xy</sub> (ou, le cas échéant, le Sous-Jacent<sub>x</sub> et le Sous-Jacent<sub>y</sub>) et (le cas échéant) le Sous-Jacent<sub>z</sub> constituent ensemble un Panier ou un Panier d'Actifs Multiples, selon le cas (tels que définis dans les Modalités des Actifs applicables).

**Sous-Jacent<sub>z</sub> (*Underlying<sub>z</sub>*)** désigne un Sous-Jacent spécifié en tant que tel dans les Conditions Définitives applicables. Afin d'éviter toute ambiguïté, il est précisé que le Sous-Jacent<sub>xy</sub> (ou, le cas échéant, le Sous-Jacent<sub>x</sub> et le Sous-Jacent<sub>y</sub>) et (le cas échéant) le Sous-Jacent<sub>z</sub> constituent ensemble un Panier ou un Panier d'Actifs Multiples, selon le cas (tels que définis dans les Modalités des Actifs applicables).

**Valeur Sous-Jacente (*Underlying Value*)** désigne, au titre d'une Date d'Observation du Remboursement, d'une Date d'Observation Sous-Jacente ou d'un Timing Spécifié, selon le cas :

- (a) dans le cas d'un Sous-Jacent qui est une Marchandise/Matière Première, le Prix de Référence de Marchandise/Matière Première ;
- (b) dans le cas d'un Sous-Jacent qui est un Taux de Référence, le Niveau du Taux de Référence ;
- (c) dans le cas d'un Sous-Jacent qui est un Indice ou un Indice Propriétaire, le Cours de l'Indice ;
- (d) dans le cas d'un Sous-Jacent qui est un Indice d'Inflation, le Niveau de l'Indice d'Inflation ;
- (e) dans le cas d'un Sous-Jacent qui est un Taux de Change, le taux de change ;
- (f) dans le cas d'un Sous-Jacent qui est un ETF, le Prix de Clôture de l'ETF ; ou
- (g) dans le cas d'un Sous-Jacent qui est une Action, le Cours de l'Action.

Afin d'éviter toute ambiguïté, il est précisé que la Valeur Sous-Jacente peut avoir une valeur positive, négative ou nulle et sera exprimée sans considération de la devise dans laquelle la Valeur Sous-Jacente est libellée (le cas échéant).

**Valeur Sous-Jacente<sub>xy</sub> (*Underlying Value<sub>xy</sub>*)** désigne :

- (a) la Valeur Sous-Jacente du Sous-Jacent<sub>xy</sub> ; ou
- (b) si une combinaison d'un Sous-Jacent<sub>x</sub> et d'un Sous-Jacent<sub>y</sub> est spécifiée comme étant applicable dans les Conditions Définitives applicables:
  - la somme de la Valeur Sous-Jacente de ce Sous-Jacent<sub>x</sub> et de la Valeur Sous-Jacente de ce Sous-Jacent<sub>y</sub>, si "Addition" est spécifié dans les Conditions Définitives applicables comme la formule retenue pour la combinaison du Sous-Jacent<sub>x</sub> et du Sous-Jacent<sub>y</sub> ; ou
  - la différence algébrique entre la Valeur Sous-Jacente de ce Sous-Jacent<sub>x</sub> et la Valeur Sous-Jacente de ce Sous-Jacent<sub>y</sub>, si "Soustraction" est spécifié dans les Conditions Définitives applicables comme la formule retenue pour la combinaison du Sous-Jacent<sub>x</sub> et du Sous-Jacent<sub>y</sub> ; ou
  - le produit de la Valeur Sous-Jacente de ce Sous-Jacent<sub>x</sub> et de la Valeur Sous-Jacente de ce Sous-Jacent<sub>y</sub>, si "Multiplication" est spécifié dans les Conditions Définitives applicables comme la formule retenue pour la combinaison du Sous-Jacent<sub>x</sub> et du Sous-Jacent<sub>y</sub> ; ou
  - le quotient de la Valeur Sous-Jacente de ce Sous-Jacent<sub>x</sub> et par la Valeur Sous-Jacente de ce Sous-Jacent<sub>y</sub>, si "Division" est spécifié dans les Conditions Définitives applicables comme la formule retenue pour la combinaison du Sous-Jacent<sub>x</sub> et du Sous-Jacent<sub>y</sub>.

**Valeur Sous-Jacente<sub>z</sub> (*Underlying Value<sub>z</sub>*)** désigne la Valeur Sous-Jacente du Sous-Jacent<sub>z</sub>.

## **X. Modification des références suivantes dans le Prospectus de Base :**



- Toute référence à « Période d'Intérêts » et « Période des Intérêts » dans le Prospectus de Base est remplacée par une référence à « Période d'Accumulation des Intérêts » ;
- Toute référence à « Date de Début de Période d'Intérêts » dans le Prospectus de Base est remplacée par une référence à « Date de Début de Période d'Accumulation des Intérêts » ; et
- Toute référence à « Date de Période d'Intérêts » est remplacée par une référence à « Date de Période d'Accumulation des Intérêts ».

#### **XI. Modification de la Modalité Générale 23 (Définitions) (page 584 du Prospectus de Base)**

La définition suivante redondante de la Modalité Générale 23 (*Définitions*) est supprimée comme suit (pour des raisons de clarté la suppression apparaît barrée):

**Période d'Accumulation des Intérêts** désigne la période commençant à la Date de Début de Période d'Accumulation des Intérêts (incluse) et finissant à la première Date de Période d'Accumulation des Intérêts (exclue) et chaque période suivante comprise entre une Date de Période d'Accumulation des Intérêts (incluse) et la Date de Période d'Accumulation des Intérêts suivante (exclue).

**Prix d'Émission** désigne le prix d'émission indiqué comme tel dans les Conditions Définitives applicables.

~~**Période d'Accumulation des Intérêts** désigne la période comprise entre une Date de Paiement des Intérêts (ou la Date de Début de Période d'Accumulation des Intérêts) (incluse) et la Date de Paiement des Intérêts suivante (ou la première Date de Paiement des Intérêts) (exclue).~~

#### **XII. Modification du Modèle de Conditions Définitives (pages 499 – 501 du Prospectus de Base)**

Le paragraphe 25(c) (*Caractéristique de Détermination du Remboursement (Remboursement) Double Devise*) du Modèle de Conditions Définitives est modifié comme suit (les ajouts apparaissent en gras et sont surlignées pour des raisons de clarté et les suppressions apparaissent barrées):

- |   |  |
|---|--|
| (c) Caractéristique de Détermination du Remboursement (Remboursement) Double Devise : | [Applicable conformément à l'Annexe 7, Partie B, Chapitre 3][Sans Objet]   |
| (i) [Date de Remboursement Échelonnée] [Date d'Échéance]                              | [●]  |
| (ii) Cas de Perturbation Additionnel :  | [Applicable conformément à la Modalité des Titres Indexés sur Taux de Change 4]<br>[Changement de la Loi n'est pas applicable]<br>[Coût Accru des Opérations de Couverture n'est pas applicable]<br>[Perturbation des Opérations de Couverture n'est pas applicable] |
| (iii) [Date(s) d'Observation :  | [●] ( <i>Préciser toute convention de jour ouvré applicable à la (aux) Date(s) d'Observation</i> )]  |

- (iv) Nombre Maximum de Jours de Perturbation : **[[●] Jours Ouvrés Taux de Change]**  
*(Si rien n'est indiqué, ce nombre sera égal à cinq (5) Jours Ouvrés Taux de Change, par défaut)*
- (v) Jours d'Extension de Paiement : **[[●] Jours Ouvrés de Paiement]**  
*(Si rien n'est indiqué, les Jours d'Extension du Paiement seront égaux à deux (2) Jours Ouvrés de Paiement, par défaut)*

Devis	Taux de Change	Source du Cours du Change	Base de Détermination	Date d'Évaluation	Jour Ouvré	Jour Ouvré	Méthode	Heure d'Évaluation	Cas de Perturbation	Obligation de Référence	Montant Maximum
<b>Interêt du Remboursement</b>	Double Devise (Interêts)	Changement	ion	BRL	JPY	SD	Double Devises	évaluation	de Marché	ence	
[1]	[[●]] [Détérmination du Taux de Change par l'Agent de Calcul] [Taux de Change BRL/JPY] [Taux de Change BRL/USD] [La Méthodologie du Taux Croisé n'est pas applicable]	[Appliable] [Sauf] [Objet] [lorsque] [Déterminati] [on du Taux de Change] [Changement par l'Agent de Calcul] [Sauf] [Objet] [car le] [Taux de Changement]	[Cours] [Vendeur] [Acheteur] [Cours Moyen] [Sauf] [Objet] [lorsque] [Détermination] [du Taux de Changement]	[[●]] [Jour[s]] [Ouvré] [s] [BRL/JPY] [avant] [la] [Date] [de] [Paiement] [Intérêts] [d'Échéance] [[●]] [indiquer] [une] [autre] [date] [de] [paiement]]	[[●]] [est] [une] [centre] [financier] [additionnel] [pour] [les] [besoins] [de] [la] [définition] [de] [la] [définition] [de] [Y]] [Sans] [Objet]	[[●]] [est] [une] [centre] [financier] [additionnel] [pour] [les] [besoins] [de] [la] [définition] [de] [la] [définition] [de] [Y]] [Sans] [Objet]	[Multiple] [Division]	[Clôture] [Intra-journalier] [En ce qui concerne le Premier Élément FX : [Clôture] [Intra-journalier]]	[Les] [Cas de Perturbation du Marché]	[●]	[[●]] [Non précisé]

Croisé	e	conce	[s]	FX :	Conver
et	BRL/U	rne le	BRL/	[Clôt	tibilité
[Multipl	SD]	Premi	USD	ure][	Généra
ié][Divi	s'appli	er	avant	•]][In	l] [Cas
sé] sont	que]	Éléme	la	tra-	de
applicab	[En ce	ent	[Date	journ	Non-
les : la	qui	FX:	<del>de</del>	alier]]	Conver
Devise	concer	[Cour	<del>Paiem</del>	(Préci	tibilité
Croisée	ne le	s	<del>ent</del>	ser	Spécifi
est [•],	Premie	Vende	<del>Inté</del>	l'heur	que][C
le	r	ur][C	<del>rêts</del>	e	as de
Premier	Éléme	ours	<u>d'Éch</u>	selon	Non-
Élément	nt FX:	Achet	<u>éance</u>	les	Liquidi
FX est	[Appli	eur][	][[•]	Moda	té][Cas
[•] et le	cable	Cours	(indiq	lités	de
Second	[•]][Sa	Moye	uer	des	Non-
Élément	ns	n][Sa	une	Actifs	Transf
FX est	Objet	ns	autre	)	étabilité
[•].	lorsque	Objet	date		é
[•][Dét	la	lorsqu	de		Généra
erminati	Déter	e la	paiem		l][Cas
on du	minati	Déter	ent))]		de Non
Taux de	on du	minat	[Non		Transf
Change	Taux	ion	précis		étabilité
par	de	du	é]		é
l'Agent	Chang	Taux			Spécifi
de	e par	de			que]
Calcul]]	l'Agent	Chan			[Chang
	de	ge par			ement
	Calcul	l'Age			Signifi
	s'appli	nt de			catif
	que][S	Calcu			des
	ans	l			Circon
	Objet	s'appl			stances
	car le	ique]]			][Défa
	[Taux	[En			ut
	de	ce qui			d'une
	Chang	conce			Autorit
	e	rne le			é
	BRL/J	Secon			Gouve
	PY]][Ta	d			rneme
	ux de	Éléme			ntale][
	Chang	ent			Défaut
	e	FX:			d'une
	BRL/U	[Cour			Obliga
	SD]	s			tion de
	s'appli	Vende			Référe
	que]]	ur][C			nce]][M

[En ce cours  
 qui Achet  
 concerneur][  
 ne le Cours  
 Second Moye  
 Élément][Sa  
 nt FX: ns  
 [Appli Objet  
 cable lorsqu  
 [●]][Sa e la  
 ns Déter  
 Objet minat  
 lorsque ion  
 la du  
 Déter Taux  
 minati de  
 on du Chan  
 Taux ge par  
 de l'Age  
 Chang nt de  
 e par Calcu  
 l'Agent l  
 de s'appl  
 Calcul ique]]  
 s'appli  
 que][S  
 ans  
 Objet  
 car le  
 [Taux  
 de  
 Chang  
 e  
 BRL/J  
 PY][Ta  
 ux de  
 Chang  
 e  
 BRL/U  
 SD]  
 s'appli  
 que]]

atériali  
 té du  
 Cours]  
 [Natio  
 nalisati  
 on][Pe  
 rturbati  
 on de  
 la  
 Source  
 du  
 Cours]  
 [Taux  
 de  
 Chang  
 e  
 Double  
 ]][Tous  
 s'appli  
 quent]

(Ajo  
 uter  
 des  
 ligne  
 s au  
 beso  
 in)  
 (Ajoute  
 r des  
 lignes  
 au  
 besoin)  
 (Ajout  
 er des  
 lignes  
 au  
 beso  
 in)  
 (Ajo  
 uter  
 des  
 ligne  
 s au  
 beso  
 in)  
 (Ajo  
 uter  
 des  
 ligne  
 s au  
 beso  
 in)  
 (Ajo  
 uter  
 des  
 ligne  
 s au  
 beso  
 in)  
 (A  
 jo  
 ut  
 er  
 des  
 ligne  
 s au  
 beso  
 in)  
 (Ajouter  
 des lignes  
 au besoin)  
 (Ajouter  
 des lignes  
 au  
 beso  
 in)  
 (Ajouter  
 des  
 lignes  
 au  
 beso  
 in)  
 des  
 au

ne  
s  
au  
be  
so  
in)

Date d'Évaluation du Cas de Non-Liquidité	Matériaux du Cours	Pourcentage de Matérialité du Cours	Taux Primaire	Taux Secondaire	Devise(s) Affectée(s) et Devise(s) Non Affectée(s)	Devise de Remplacement	Perturbation de la Source du Cours JPY	Page écran Concerné e JPY	Page 1 de Substitution JPY	Page 1 de Substitution JPY
[●][Non précisé]	[●]	[●]	[●]	[●]	[La][Les] Devise[s] Affectée[s] [est][sont] [●] (Insérer les devises concernées) [Non spécifiée] [La][Les] Devise[s] Non Affectée[s] [est][sont] [●] (Insérer les devises concernées pour chacune des Devises Affectées) (Si la Devise Affectée n'est pas spécifiée, la Devise Affectée sera la Devise de Référence) (La spécification de la Devise Affectée est une option qui concerne les	[Applicable][Sans Objet]	[Applicable][Sans Objet]	[●]	[●]	[●]

Cas de  
 Perturbation  
 de Marché  
 "Cas de Non-  
 Convertibilité  
 Général",  
 "Cas de Non-  
 Transférabilité  
 Général",  
 "Changement  
 Significatif des  
 Circonstances  
 ", "Cas de  
 Non-  
 Convertibilité  
 Spécifique" et  
 "Cas de Non-  
 Transférabilité  
 Spécifique". Si  
 tous ces Cas  
 de  
 Perturbation  
 du Marché  
 sont spécifiés  
 comme étant  
 non  
 applicables ci-  
 dessus,  
 supprimer  
 cette ligne)

(Ajou ter des lignes au besoi n)	(Ajo uter des lign es au besoi n)	(Ajou ter des lignes au besoi n)	(Ajo uter des lign es au besoi n)	(Ajou ter des lignes au besoi n)	(Ajouter des lignes au besoin)	(Ajouter des lignes au besoin)	(Ajouter des lignes au besoin)	(Ajouter des lignes au besoin)	(Ajou ter des lignes au besoi n)	(Ajou ter des lignes au besoi n)
--	--	--	--	--	--------------------------------------	---	--------------------------------------	---	--	--

**Arrangeur**

**CRÉDIT AGRICOLE CIB**

**Agent Placeur**

**CRÉDIT AGRICOLE CIB**